

Jeanine Depasse  
Véronique Herman  
Marguerite Plennevaux  
Claire Stassen  
Philippe Pierson

## *Se former en prison : l'impossible défi ?*

**Regard critique  
sur une expérience d'éducation permanente en prison**

RESUME



Rue Saint-Nicolas, 84  
5000 NAMUR

Les pages qui suivent reprennent les introductions, conclusions  
et table des matières de la publication  
qui peut être commandée directement au Cefoc.

*Merci à Jean Blairon, Vanessa Della Piana, Anne Legrain,  
Bénédicte Quinet et Xavier Lambrecht pour leur contribution à ce projet.*

*Un merci tout particulier à chaque personne détenue rencontrée dans  
les groupes de formation du Cefoc de Jamioulx et de Lantin,  
ainsi qu'à celles qui ont participé aux entretiens  
menés dans le cadre de cette recherche.*



Editeur responsable : Thierry Tilquin, Rue Saint-Nicolas, 84 – 5000 NAMUR

## Introduction

Le Centre de formation Cardijn (Cefoc) est une association d'éducation permanente qui organise chaque année une cinquantaine de groupes de formation sur le territoire de la Communauté française de Belgique. Ces groupes rassemblent des femmes et des hommes, issus ou solidaires des milieux populaires, pour travailler des questions de sens et pour réfléchir à l'enjeu du « vivre ensemble ».

Quand le Cefoc décide de développer de tels groupes à l'attention de personnes détenues, il fait le choix de repousser les limites de son projet en s'adressant à un public particulièrement aux marges de la société.

Mais pratiquer l'éducation permanente, travailler des questions qui touchent à l'humanité de chacun et au « vivre ensemble » représente un réel défi dans l'univers carcéral : dans ce contexte particulier où l'autonomie est mise à mal, où l'individu est nié jusque dans ses droits les plus fondamentaux, quelles sont la pertinence et la portée de projets de formation dont l'objectif est, à l'inverse, de soutenir les personnes dans leur capacité d'être sujet, de se reprendre en main, de contribuer à restaurer leurs droits ? À quelles conditions est-ce possible ? Quelles traces ces initiatives laissent-elles chez les participants ?

C'est habité par ces questions que les auteurs de cette étude ont tenté une relecture de huit années de pratique de formation dans les prisons de Jamioulx et de Lantin. Ils ont été accompagnés dans cette démarche de recul critique par Jean Blairon, directeur de l'Asbl RTA. Le travail prend en compte et s'appuie sur la parole des principaux concernés, à savoir celle des personnes détenues qui ont participé aux groupes de formation. En effet, dix d'entre elles ont exprimé, à distance de l'expérience, ce que la formation a représenté pour elles, ce qu'elles en retiennent. Des citations, extraites d'interviews réalisées auprès de ces participants, émaillent et soutiennent le propos.

Le Cefoc porte donc, dans ce livre, un regard critique sur ses propres pratiques. Pour susciter une autre vision des enjeux de la formation dans les prisons belges.

Dans un premier chapitre, il s'agira pour le lecteur de découvrir la réalité de l'institution pénitentiaire. Une série de données et de chiffres lui permettent de se faire une idée concrète du monde carcéral en Belgique : toutes les prisons sont-elles les mêmes ? Quels sont les chiffres de surpopulation ? Quel est le « profil moyen » d'une personne détenue ? À quoi ressemblent les bâtiments des prisons ?

En s'appuyant sur les travaux du sociologue Erving Goffman, le deuxième chapitre présente l'univers carcéral dans sa dimension d'institution totale. Il vise à montrer à quel point la prison met en œuvre un processus de déshumanisation dans lequel les personnes détenues sont stigmatisées et développent le sentiment d'être niées et de ne plus avoir aucun droit.

Que propose concrètement le Cefoc, comme centre de formation, dans un tel contexte ? Le troisième chapitre présente les démarches menées, les spécificités mises en œuvre et les contours d'une expérience qui vise la (re)construction du sujet au sein-même de l'univers carcéral. Expérience certes encore modeste - dix groupes en huit ans - mais qui vise à prendre le contrepied de la logique de l'institution totale.

Que retiennent les personnes qui prennent part à ces groupes ? Quels effets, quelles traces évoquent-elles ? À partir d'une relecture des entretiens, riches et parfois surprenants, avec d'anciens participants, le quatrième chapitre propose une synthèse des effets identifiables du projet de formation. Il en ressort que la portée principale des démarches menées avec les personnes détenues se décline dans le registre des attitudes, des changements de regard, de la reconnaissance, de l'évolution des relations et de la capacité de se remettre en projet. La relecture n'esquive pas le volet des limites de l'expérience, qui ouvre à la question suivante : à quelles conditions une telle démarche peut-elle favoriser des effets à long terme pour les détenus ? Quels sont les ponts, les alliés, les points d'appui indispensables pour relever ce défi dans la durée ?

Pour conclure, la question est posée de la pertinence d'un tel type de projet en prison. Cette approche constitue-t-elle un coup dans l'eau ou peut-elle avoir un véritable impact ? Si tel est le cas, nous pouvons légitimement affirmer qu'il s'agit d'une œuvre de formation à trois dimensions. Une dimension sociale tout d'abord, comme acte qui s'inscrit dans une perspective mobilisatrice visant la réaffiliation sociale des détenus. Une dimension pédagogique ensuite, comme projet de co-construction d'un savoir avec les personnes incarcérées, dans la rigueur d'une approche critique. Et une double dimension politique enfin, comme acte de refus de la marginalisation du détenu, considéré au contraire en tant que sujet de droits d'une part, et comme critique d'une société qui produit cette marginalisation, d'autre part.

Enfin, cette recherche renforce l'importance d'une option de travail « aux marges » de la société et la conviction que, des marges, on comprend mieux le centre. Etape indispensable vers le changement social !

\* \* \* \* \*

# Chapitre 1

## Description du paysage carcéral belge

Pour aborder le monde de la prison, il est dans un premier temps utile d'en découvrir la réalité à partir de données descriptives. Ce premier chapitre vise à poser le cadre général en levant quelque peu le voile sur cet univers aux facettes multiples et complexes qu'est l'institution carcérale. Les prisons de Jamioulx et de Lantin, établissements dans lesquels s'inscrivent les projets de formation du Cefoc, sont plus particulièrement décrits.

(...)

### Conclusion

Cette description des prisons est éloquent : bâtiments devenus vétustes et inadaptés, population en croissance constante depuis trente ans, surpopulation dans la majorité des établissements de la Communauté française et ce, dans des proportions impressionnantes, entraînant une série de conséquences dommageables pour les personnes détenues : promiscuité, absence d'intimité, violence, manque de matériel et d'hygiène, manque de budgets, etc. De plus, le cadre du personnel affecté à l'encadrement des personnes détenues n'augmente pas dans les mêmes proportions et se retrouve en sous-effectif. Il se trouve donc en incapacité de remplir correctement sa mission (manque de temps, stress, accidents de travail, etc.).

Compte tenu de cette réalité peu encourageante, la loi « Dupont »<sup>1</sup> apparaît comme une note d'espoir. Son principe de base est essentiel : un détenu est une personne comme une autre qui, même privée de sa liberté, conserve des droits. Les axes principaux de la loi sont la réparation du tort causé aux victimes, la réhabilitation du condamné et la préparation à la réinsertion. Des principes élémentaires y sont repris tels que celui qui favorise les actions du détenu en termes de contacts sociaux, travail et formation. Cette loi précise aussi les missions à assumer par les prisons comme, par exemple, la rédaction d'« un plan de détention » avec les personnes détenues<sup>2</sup>. Toutefois, cinq ans après sa promulgation, force est de constater que la mise en œuvre de cette loi a peu avancé. C'est le constat que dresse la section belge de l'Observatoire International des Prisons (OIP)<sup>3</sup> qui affirme en mai 2009 que « depuis janvier 2007, la mise en œuvre de la loi [Dupont] est bloquée ». L'OIP dénonce également l'absence d'arrêté d'exécution hormis les deux concernant l'administration pénitentiaire et le statut juridique externe des personnes détenues publiés en janvier 2007. Si la loi Dupont apparaît donc comme une avancée, les moyens nécessaires pour l'appliquer ne sont pas mobilisés. Par conséquent, peu de choses évoluent dans la réalité quotidienne des établissements pénitentiaires.

C'est dans ce contexte que la personne détenue doit préparer sa sortie et construire sa réinsertion. Parcours du combattant diront les uns, chance à saisir diront d'autres. Pour prolonger notre réflexion, le chapitre suivant interroge ce contexte d'enfermement et ses conséquences pour l'humain qui doit y vivre.

---

<sup>1</sup> Loi du 12 janvier 2005 concernant l'administration des établissements pénitentiaires ainsi que le statut juridique des détenus, Moniteur belge du 1/02/2005.

<sup>2</sup> D'après *Les droits humains ne s'arrêtent pas à la porte des prisons* dans *La Lucarne*, n°349, avril 2006.

<sup>3</sup> Observatoire International des Prisons, section belge, *Lettre à l'attention des membres de la délégation du Comité européen pour la Prévention de la Torture et des peines ou traitements inhumains et dégradants*, Bruxelles, le 5 mai 2009, p. 4.

## Chapitre 2

### L'univers carcéral : un processus de déshumanisation

Une barrière, une autorisation, une porte lourde, une vérification informatique, une photo pour être encodé et recevoir un badge, un portique qui détecte les métaux, la fouille des sacs, le dépôt du GSM dans un tiroir, des grilles et un agent pénitentiaire pour ouvrir chacune d'elles et... les refermer lourdement, des couloirs qui semblent interminables, un petit local derrière une dernière grille au fond d'un couloir, des barreaux aux deux petites fenêtres avec vue sur le préau...

Quand le Cefoc décide de développer des projets de formation en prison, il est conscient qu'il met les pieds dans une institution « pas comme les autres ». Loin des collaborations avec maisons de quartier, AMO<sup>4</sup> ou autres associations, il s'agit ici de travailler dans un cadre hors du commun, celui du monde carcéral. On est dans un autre monde. Celui des institutions totales.

Le présent chapitre dépasse l'approche descriptive du précédent en portant un regard sociologique sur l'univers carcéral. Il s'appuie pour ce faire sur des apports théoriques et sur quelques témoignages<sup>5</sup> de personnes détenues ayant participé aux formations du Cefoc à Jamioulx et à Lantin.

(...)

#### Un projet de formation dans une institution totale : la quadrature du cercle ?

A la lecture de ce qui précède, on aura compris qu'un projet de formation en prison est une expérience qui ouvre une brèche dans l'univers carcéral. Face aux effets aliénants de l'institution totale qui suspend ou dénature « *ces actes dont la fonction est de permettre à l'agent d'affirmer (...) qu'il détient une certaine maîtrise sur son milieu, qu'il est une personne adulte, douée d'indépendance, d'autonomie et de liberté d'action* »<sup>6</sup>, l'action du Cefoc s'inscrit en rupture avec cette logique de fonctionnement. Concrètement, au-delà des préjugés les plus courants, le temps de formation avec les personnes détenues constitue une expérience mutuelle de découverte de « *gens normaux, capables de se conduire convenablement, en êtres humains dignes de sympathie et de soutien* »<sup>7</sup>. Être considérés - même dans un espace-temps limité - comme des gens normaux ou des personnes à part entière et non pas comme des détenus, constitue une posture inattendue et, nous le verrons plus loin, libératrice pour des personnes détenues marquées par les mécanismes de stigmatisation. Les témoignages à ce sujet sont les plus nombreux : « *Quand on est dans ce milieu anormal, on se demande si on est encore normale et c'est important d'avoir un contact normal avec des gens normaux.* » (N.) ; « *Les formatrices, comment elles ont osé ... avec un groupe comme le nôtre ? Elles ont été des êtres humains qui nous ont respectés comme des êtres humains.* » (A.).

Pour relever ce défi, plusieurs conditions doivent être rencontrées.

Tout d'abord, la posture du formateur est très importante. Celui-ci se situe « à distance » mais sans regarder les détenus comme des personnes stigmatisées. « *Vous dites aux gens : « on sait*

---

<sup>4</sup> Service d'Aide en Milieu Ouvert.

<sup>5</sup> Les citations sont littérales ; les anciens participants sont identifiés seulement par l'initiale de leur prénom.

<sup>6</sup> E. GOFFMAN, op. cit., p. 87 cité dans J. BLAIRON, J.FASTRES, E. SERVAIS, E. VANHEE, op.cit., p. 32.

<sup>7</sup> Ibidem, p. 101.

que vous existez. On s'intéresse à vous et on a envie de transmettre et de partager avec » (R.). Après quelques « épreuves » qui leur permettront de jauger le formateur, les participants l'accepteront et lui feront confiance pour la suite de la formation.

Ensuite, les personnes détenues percevront très vite que l'espace et le temps de formation peuvent s'inscrire dans leurs stratégies d'adaptation à l'univers carcéral et qu'ils disposent là d'une zone où de nouvelles marges de manœuvre sont possibles pour eux. « J'ai trouvé des gens extérieurs qui nous considéraient comme des personnes à part entière, qui ne jugeaient pas, ce qui fait renaître l'espoir. » (P.).

Enfin, ces formations fonctionnent parce qu'elles se situent dans des « zones franches »<sup>8</sup> de la prison. En effet, Goffman distingue trois espaces dans l'institution totale :

- l'espace extérieur ou aux limites de l'établissement, qui sont les zones interdites à moins d'être accompagné ;
- l'espace surveillé, qui sont les zones autorisées mais soumises aux restrictions de l'institution ;
- les « zones franches », qui sont les zones peu ou mal surveillées telles que la bibliothèque, la chapelle, les locaux de cours. On peut y être à la fois soi-même et son propre maître. Dans cet espace, la personne détenue peut être traitée comme une personne normale, non seulement dans diverses cachettes mais aussi dans les lieux que les personnels renoncent à surveiller de manière rigoureuse. « À la dernière rencontre {de formation}, (...), ce repas, c'était un peu d'humanité dans un monde inhumain. C'est un souvenir inoubliable. » (E.).

C'est dans ce troisième espace que s'inscrivent les démarches de formation, ce qui constitue une troisième condition de réussite. « Le Cefoc fut pour moi un système d'évasion. Je m'y plaisais bien, je m'y détendais, cela m'apaisait de pouvoir parler des difficultés de la détention. » (P.).

Ces éléments constituent des conditions indispensables pour comprendre que le renversement du processus de désaffiliation sociale à l'œuvre dans la prison reste possible et que, si elles sont restreintes sous l'impact des contraintes carcérales, les capacités d'initiatives existeront toujours malgré le contexte sécuritaire de l'institution totale<sup>9</sup>. Concrètement, se limiter à mettre en évidence des marges de manœuvre est une approche utile mais trop restrictive car elle se concentre sur la capacité des personnes détenues à se remettre debout à l'intérieur de la prison. Au-delà, s'interroger sur une perspective qui dépasse les murs de la prison amène les personnes détenues à reconstruire une pensée, à retisser du lien avec l'extérieur et à réinscrire leur capacité d'initiative dans « le monde réel ». Dans ce contexte, l'« inutilité au monde » ne sera jamais totale et un espace pour reprendre une certaine maîtrise sera toujours possible. C'est dans cette option que les actions du Cefoc s'inscrivent. Mais celles-ci sont constamment confrontées à ce questionnement : comment amener des personnes détenues à se mettre en projet en redéployant des capacités de responsabilité dans un contexte carcéral destructeur qui nie le sujet et le dépossède de toute autonomie ? C'est apparemment la quadrature du cercle.

---

<sup>8</sup> Ibidem, p. 283.

<sup>9</sup> D'après G. CHANTRAINE, op. cit., pp. 381-382. Pour cet auteur, les marges de manœuvre, ce sont les adaptations secondaires qui se créent dans les marges de la structure sécuritaire (voir les exemples ci-dessus) tandis que les initiatives, ce sont les actions qui vont au-delà de cette logique sécuritaire (qui la bousculent, la remettent en question, voire la changent).

## CHAPITRE 3

### QUE FAIT LE CEFOC EN PRISON ?

Après la description, au chapitre 1, de la réalité des prisons belges, en particulier celles de Lantin et de Jamioulx, et après la mise en évidence, au chapitre 2, du poids qu'exerce l'institution carcérale sur les personnes détenues, ce troisième chapitre se propose de faire le point sur les formations entreprises par le Cefoc. Dans un premier temps, un tour d'horizon de huit années de formation est présenté. Ensuite, la spécificité d'une démarche humanisante est mise en relief. Celle-ci prend le contre-pied de l'institution totale qui nie le sujet.

Entrer en prison pour des projets de formation n'est pas une sinécure. Pourtant, cette expérience, initiée en 2002 à la prison de Jamioulx et toujours en cours à la prison de Lantin, se révèle enrichissante aussi bien pour les formateurs et pour le Cefoc que pour les personnes détenues, si l'on se base sur ce qu'ils (elles) en ont dit par la suite dans les interviews.

Non seulement les formateurs ont pris le temps d'établir des contacts à l'intérieur de la prison avec des partenaires de terrain pour être introduits à la réalité et au fonctionnement du système carcéral, mais plus fondamentalement, il a fallu que se déplace leur regard sur les personnes détenues, sur les transformations sociales en cours et sur la formation.

(...)

#### **Conclusion**

Les formations organisées par le Cefoc dans les prisons de Jamioulx et de Lantin relèvent du défi tant elles sont marquées par la violence de l'enfermement, l'instabilité du système pénitentiaire, la stigmatisation, et les dures conditions de vie des personnes détenues. Malgré tout, les groupes de formation visent à ouvrir des espaces de liberté et de dignité humaine retrouvées. En effet, pariant sur la confiance, la reconnaissance de la parole de l'autre, le refus du jugement et des étiquettes, ce type de formation en groupe cherche à rompre avec les évidences du système pénitentiaire et se veut un acte de résistance à l'encontre de logiques carcérales inhumaines.

La démarche en quatre étapes décrite dans ce chapitre ne s'appuie pas sur une relation traditionnelle de face à face entre des formateurs censés être les détenteurs du savoir et les participants censés être en manque de savoir. Au contraire, elle se présente comme une co-construction d'un nouveau savoir spécifique aux acteurs de la formation, qui s'appuie et qui croise les expériences et les apports des uns et des autres.

Ce nouveau savoir n'est pas théorique, mais il vise à ce que les personnes détenues aient davantage de pilotage de leur vie dans un monde carcéral où l'autonomie est bafouée. En effet, ce nouveau savoir qui se construit en groupe doit leur permettre de découvrir leurs ressorts personnels et collectifs, de s'appréhender en tant que sujets en devenir, d'acquérir plus de confiance en eux et d'envisager leur capacité à construire des projets de vie tout en assumant leur histoire personnelle avec ses aléas, la reliant au contexte social et à l'histoire collective. Dans le paysage actuel de la formation, la démarche du Cefoc est atypique car elle n'est pas technique mais relève d'une recherche de sens qui s'inscrit dans une perspective de reconstruction personnelle et de retissage du lien social.



## Chapitre 4

### Effets et limites de la formation

Comme le montre le chapitre 3, le Cefoc a comme objectif de soutenir des personnes détenues dans leur capacité d'être sujets. Mais comment vérifier si cet objectif est atteint ? Au moment des évaluations finales des groupes, quelques réponses se profilent, des paroles de personnes détenues donnent une idée du chemin parcouru. Les formateurs ont des impressions, des intuitions. Mais peu d'éléments sont objectivables ou vérifiables. Le Cefoc s'interroge cependant sur la pertinence de ce qu'il propose et, pour cela, cherche à mieux cerner les effets produits par les formations. Qui, mieux que les participants eux-mêmes, pourrait avoir une parole pertinente sur les effets du travail mené avec eux ?

Une démarche d'enquête a donc été réalisée auprès de dix anciens participants et participantes, issus de six groupes de formation différents, tant de Jamioulx que de Lantin. Tous avaient terminé la formation depuis au moins un an. Certains étaient encore en prison, d'autres en étaient sortis. Les entretiens de type qualitatif et semi-directif ont été menés chaque fois par un formateur accompagné d'un collègue n'ayant jamais formé en prison, sur base d'une série de questions relativement ouvertes.

#### *Grille d'entretien des interviews des participants aux groupes de Jamioulx et de Lantin*

*Mise en confiance / activation de la mémoire*

*Qu'est-ce que tu deviens ?*

*Que s'est-il passé entre la formation et maintenant ?*

*Quand a eu lieu la formation ?*

*Souvenirs*

*Est-ce que tu as gardé des souvenirs de la formation ? Lesquels ?*

*A propos du groupe, du contenu, de la dimension affective, de la méthode, de la manière de travailler, des formateurs, des conditions (lieu, organisation...), de l'ambiance de travail, des relations*

*Qu'est-ce qui t'avait amené à t'inscrire à cette formation ? Et à y rester ?*

*Quelles limites ? Quels freins ?*

*Est-ce qu'il y a des moments où tu y as repensé ? Où tu en as reparlé ? Peux-tu raconter ?*

*Questions sur le changement, les transformations, les déplacements*

*À quoi cela t'a servi ?*

*Est-ce que tu encouragerais quelqu'un à y aller ? Pourquoi ?*

*Quels changements de regards ?*

*Quelles visions d'autres « possibles » ?*

*Autres influences : qu'est-ce qui a joué d'autre que le Cefoc dans ces changements (famille, institutions, personnes, réseaux, ...) ?*

*Quelles améliorations apporter à une telle proposition de formation ?*

Le présent chapitre propose une synthèse organisée des effets repérables de la formation dont certains ont déjà été épinglés au fil des chapitres 2 et 3. Il évoque également les difficultés rencontrées ainsi que les limites, l'écart entre la visée du Cefoc et les résultats de son travail en prison. La synthèse est construite à partir des paroles des personnes détenues interrogées et du croisement des expériences de cinq formateurs. Des extraits d'une lettre adressée par un ancien participant à deux formatrices sont également cités.

L'exercice n'a bien entendu pas de prétention scientifique : le nombre de personnes interrogées, et le nombre d'expériences de formation menées à ce jour ne sont pas suffisants pour en tirer des conclusions définitives. Cependant, donner et prendre en considération la parole des anciens participants, la croiser avec celle des formateurs, c'est mettre en œuvre le processus-même de co-construction du savoir qui caractérise les démarches de formation proposées au Cefoc.

Dans les réponses des personnes interrogées, il est souvent impossible d'isoler les effets, les changements dus à la participation à la formation proposée par le Cefoc d'autres éléments tels que d'autres formations, des intervenants, des associations actives en prison ou dans les initiatives de réinsertion. Le Cefoc représente le plus souvent un chaînon dans un faisceau d'autres personnes et interventions qui jalonnent le parcours de la personne détenue.

(...)

## **Conclusion**

Le Cefoc cherche des indicateurs de pertinence de son travail dans les prisons : celui-ci produit-il les conditions d'une véritable innovation, d'un changement ? Au-delà, ou plutôt, croisée avec la parole des formateurs, la lecture que font les bénéficiaires des effets de la formation suivie a ici toute sa place. C'est en écoutant ce qu'en disent les participants que le Cefoc peut formuler quelque chose à propos des effets de son action, tout en sachant que ceux-ci ne peuvent être isolés de l'action d'autres intervenants.

Dans l'espace du groupe de formation, le détenu existe à nouveau comme une personne à ses propres yeux et aux yeux des autres. Cette reconnaissance, reçue notamment des formateurs représentatifs de « l'extérieur », lui restitue un statut de citoyen, sujet de droits.

Les formateurs eux-mêmes ne sont pas indemnes des relations qui se créent ainsi : dans le croisement de la parole et du regard, les représentations des uns et des autres changent et une compréhension nouvelle des mécanismes sociaux se construit.

Si les contenus de formation ne sont pas anodins, ils ne visent cependant pas à être assimilés puis restitués. A partir de la parole des détenus, prise en compte et travaillée, croisée avec des apports extérieurs et des outils d'analyse, un savoir neuf est co-construit.

Le défi subsiste d'une articulation de ce savoir commun avec des leviers d'action réels pour les personnes détenues, pendant et après leur incarcération. La question des réseaux ne peut être déléguée aux seuls détenus. Il s'agit là aussi d'une co-construction, d'une responsabilité collective dont le Cefoc est partie prenante.

## Conclusion

En choisissant de publier cette étude sur sa pratique d'éducation permanente en prison, le Cefoc poursuit l'objectif de contribuer à susciter une autre vision des enjeux de la formation. Les démarches mises en place dans les groupes du Cefoc, tant à l'intérieur des prisons qu'à l'extérieur, ne s'appuient pas sur une relation traditionnelle de face-à-face entre des formateurs, censés détenir le savoir, et des formés, censés être en manque de savoir. Il s'agit bien plutôt de processus basés sur la confiance entre formateurs et participants, de construction d'un savoir à partir de la parole de ceux-ci, à partir des mots qu'ils mettent sur ce qu'ils vivent. Il s'agit aussi de l'identification des questions de sens qui se posent aux participants, afin de dégager des points de repère, des points d'appui pour un avenir.

Dans une société où se multiplient les formes de stigmatisation et les simplismes, les choix privilégiant le paraître, les confusions entre l'acte et la personne, où la peur de l'autre différent est bien présente, à l'heure du repli sur soi et de l'individualisme, l'éducation permanente reste une œuvre de formation tout à fait fondamentale. En prison, elle prend sa pleine mesure car elle rompt avec les évidences du système pénitentiaire et prend le contre-pied de la logique d'institution totale caractéristique de l'univers carcéral. Cette approche constitue un acte de résistance à trois dimensions : sociale, pédagogique et politique.

### Un processus de réaffiliation sociale

Si la participation à un groupe de formation représente le plus souvent pour des personnes en détention un moyen d'échapper à la cellule pour un temps limité, elle constitue néanmoins un pas en avant dans un processus de réaffiliation sociale. En effet, l'espace de formation est une zone particulière dans l'univers des personnes détenues. C'est un espace où elles peuvent être elles-mêmes, où elles sont considérées comme des personnes, avec un prénom, où elles travaillent avec des formateurs et un groupe qui ne les regardent pas comme des personnes stigmatisées. Bref, un lieu où elles ré-existent socialement à leurs propres yeux et aux yeux des autres. Alors qu'elles ont souvent l'impression de n'être aux yeux du monde que des « taulards », elles sont ici considérées comme des citoyens d'une société. Elles retrouvent leur dignité d'êtres humains, reconnus par d'autres humains, venus de l'extérieur. Une brèche est ainsi ouverte dans l'univers coupé du monde et déshumanisant de l'institution totale. Cette reconnaissance permet une remise en route, une capacité à se projeter dans l'avenir, parfois d'envisager une réinsertion.

### Une co-construction du savoir

L'approche pédagogique développée est bien entendu décisive pour mener à bien ce processus. À partir des contenus de formation proposés, les participants peuvent débattre, échanger des opinions contradictoires dans un cadre qui permet une sortie de la violence. Ces relations respectueuses des différences ont un impact au-delà du groupe : des préjugés tombent, des solidarités peuvent naître à l'intérieur-même de cet univers marqué par la méfiance généralisée.

Nous l'avons vu dans les témoignages, les contenus de formation sont bien sûr essentiels mais ne sont jamais une fin en soi. Ils sont une porte d'entrée, ou plutôt un moyen utilisé pour amener à un changement. Ce qui est visé n'est pas une acquisition et une restitution de savoirs mais une transformation du regard et des personnes par la construction commune d'un savoir neuf. C'est en travaillant et en élaborant ensemble des contenus qui prennent en compte la parole des personnes détenues que des relations autres s'instaurent, qu'un regard neuf sur soi-même, sur l'autre et sur

les fonctionnements de société peut se construire. On peut parler de connexité intrinsèque<sup>10</sup> entre pratiques et finalités : la visée de lutte pour la restauration des droits culturels qui est celle partagée par le Cefoc est en cohérence avec des pratiques qui donnent une place réelle au vécu et à la parole des formés dans l'élaboration-même des contenus de formation.

### Un autre regard sur le monde et la société

En s'impliquant dans de tels projets collectifs de formation, le regard sur le monde extérieur et sur la société se transforme lui aussi. Cela est vrai tant pour les formateurs que pour les participants. Et c'est essentiel. En effet, des marges, on voit mieux le centre : lorsqu'on se déplace aux frontières d'une société, on comprend mieux ses fonctionnements et dysfonctionnements.

La vision des personnes détenues sur le monde carcéral rend attentif aux évolutions en cours dans notre société. Dans un monde où le réflexe sécuritaire constitue la réponse première aux désordres, le système carcéral fonctionne « à la manière d'un aspirateur social pour nettoyer les scories des transformations économiques en cours et faire disparaître de l'espace public les rebuts de la société de marché : petits délinquants d'occasion, chômeurs et indigents, sans-abri et sans-papiers, toxicomanes, handicapés et malades mentaux laissés pour compte par le relâchement du filet de protection sanitaire et sociale, jeunes d'origine populaire condamnés à une (sur)vie faite de débrouille et de rapine par la normalisation du salariat précaire »<sup>11</sup>.

Une vision globale met en effet en évidence la violence d'un système qui s'attaque davantage aux conséquences qu'aux causes de la fracture sociale. À Lantin comme à Jamioulx est rendue visible toute la misère sociale de régions en déclin ainsi que celle de catégories sociales en situation de précarité, faisant les frais de mutations socio-économiques mal gérées. Les classes sacrifiées par le modèle économique actuel se voient de plus en plus quadrillées, surveillées, criminalisées et reléguées par le système pénal. Un homme, jeune, au chômage, sous-prolétaire, étranger, a beaucoup plus de probabilités d'être contrôlé et incarcéré. De surcroît, la prison contribue elle-même activement à le déstabiliser et à l'appauvrir, lui et ses proches.

Dans un tel contexte de négation des droits les plus élémentaires du sujet, donner voix au chapitre aux personnes détenues constitue une option politique. Prendre conscience que, à l'intérieur de cet univers destructeur qui nie le sujet et le dépossède de toute autonomie, des initiatives restent possibles, des droits et une citoyenneté subsistent, c'est entrer en résistance.

Ce défi citoyen est en partie relevé aujourd'hui. De nombreux acteurs - associatifs et autres - n'ont d'ailleurs pas attendu le Cefoc pour s'y investir de façon pertinente. Mais force est de reconnaître que, malgré les nombreux efforts produits ces dernières années, l'impact de leurs actions reste limité et les marges de manœuvre laissées aux opérateurs actifs dans le champ de l'éducation et de la formation en prison sont réduites<sup>12</sup>. Face à un tel constat, deux questions essentielles subsistent.

---

<sup>10</sup> D'après J. BLAIRON, notamment dans *Etat et associations. Quel modèle et quelle justification pour une relation de coopération* dans *Intermag*, décembre 2006, p. 1. et dans *Quelques balises pour soutenir les enjeux d'égalité et de liberté dans « la société de l'information »* dans *Intermag*, mars 2007, p. 2.

<sup>11</sup> L. WACQUANT, *Fermons les prisons !* dans *Le Monde Diplomatique*, septembre 2004, p. 6. Voir aussi L. WACQUANT, *Les prisons de la misère*, Paris, Raisons d'agir, 1999.

<sup>12</sup> Voir à ce sujet : *Les recommandations des différents groupes de travail approuvées par le Comité de Pilotage Permanent*, Association CAAP sur [www.caap.be](http://www.caap.be). L'association CAAP (Concertation des Associations Actives en Prison) poursuit les buts suivants : répertoire, promouvoir les offres de services en milieu pénitentiaire et organiser la concertation entre ses membres.

La première est celle des conditions pour que les démarches d'éducation et de formation produisent des effets durables. Il apparaît clairement que le travail de formation n'a sa pertinence que s'il ne fonctionne pas en vase clos, que s'il s'articule avec des leviers d'action pour les personnes détenues. En effet, dans le cadre des formations qu'il dispense, le Cefoc se préoccupe de décoder des mécanismes sociaux, de chercher les causes des situations, de dénoncer les dominations injustes, d'identifier des points d'appui. Et former de cette manière élargit pour les participants le champ des possibles. Mais, en tant que tel, le Cefoc n'organise pas l'action de transformation et de changement collectif que ces démarches d'analyse appellent. Sans tomber dans le piège des « filières de formation » qui alimentent cette idée artificielle que l'apprentissage s'organise en étapes successives, programmées, sans tenir compte des événements et aléas de la vie et des trajectoires personnelles, il est essentiel de renforcer voire de créer des ponts entre les acteurs de formation et les intervenants agissant, à l'intérieur et à l'extérieur de la prison, dans une perspective de réinsertion. Le Cefoc est sensible à cette dimension et des initiatives ponctuelles ont déjà été prises çà et là. Mais la réflexion est à poursuivre pour développer davantage cette option d'un travail en connexion avec des relais, d'une articulation entre formation et action.

La dernière question qui subsiste est celle de la cohérence entre ces projets qui visent à remettre l'humain en route et la structure pénitentiaire si lente à évoluer. Pour réussir plus fondamentalement la formation en prison, un profond changement de celle-ci s'impose. Si l'emprisonnement est un mal nécessaire, ce qui reste encore à démontrer par ailleurs, n'est-il pas pertinent d'envisager la peine dans un contexte qui rompt avec cet univers carcéral en crise, avec ce modèle de l'institution totale et ses effets destructeurs pour l'humain ? La pertinence du travail d'éducation permanente en prison réside essentiellement dans sa capacité à réinscrire les personnes détenues dans une perspective d'évolution, de changement, de réaffiliation sociale, de reconquête de leurs droits. Bref, à faire prendre conscience aux personnes détenues qu'elles existent et que « cela en vaut encore la peine ». Si des changements se produisent à l'intérieur des groupes qui mènent ces projets à bien, qu'en est-il de l'impact à l'extérieur de ceux-ci, si le monde de la prison et la société en général n'évoluent pas ?

Développer un véritable projet de réinsertion pour la personne détenue nécessite une réelle dignité des conditions de vie dans lesquelles cette difficile reconstruction doit s'opérer. Une (r)évolution de l'univers carcéral n'est-elle pas une condition de base si on veut véritablement aller plus loin dans l'œuvre de formation et d'éducation permanente en prison ? Il s'agit là d'un autre défi collectif à relever. À ce titre, le présent ouvrage se veut une pierre à l'édifice. Certes pas une pierre de plus qui vienne renforcer les murs d'une prison « institution totale » que les auteurs n'ont pas manqué de dénoncer. Mais bien plutôt une pierre qui contribue à transformer la prison pour l'ouvrir au changement, au projet, à la (re)construction d'une identité citoyenne. En ce sens, cet ouvrage participe d'un acte politique : son intention est bien de mettre en débat, sur la place publique, le sens et les valeurs que véhicule l'institution pénitentiaire aujourd'hui. C'est un plaidoyer pour plus d'humanité, à penser et à porter collectivement.

## BIBLIOGRAPHIE

### Ouvrages

Jean BLAIRON, Jacqueline FASTRES, Emile SERVAIS, Evelyne VANHEE, *L'institution recomposée*, Coll. *Détournement de fond*, Bruxelles, Luc Pire, 2000.

Pierre BOURDIEU, *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard, 1982.

Pierre BOURDIEU (dir.), *La misère du monde*, Paris, Seuil, 1993.

Fabienne BRION, Andrea REA, Christine SCHAUT, Axel TIXHON (coord.), *Mon délit ? Mon origine. Criminalité et criminalisation de l'immigration*, Coll. *Pol-His*, Bruxelles, De Boeck Université, 2001.

Claire CAPRON, *Ce monde hors du monde*, Charleroi, Couleur Livres, 2007.

CEFOC, *Dossier 2, Vivre ensemble. Domination, violence, coopération, libération*, Namur, Cefoc, 2000.

Boris DUMONT, *Mes prisons*, Coll. *La Noria*, Bruxelles, Labor, 2004.

Paulo FREIRE, *Pédagogie des opprimés*, Coll. *[Re]découverte*, Paris, La découverte, 2002.

Erving GOFFMAN, *Asiles. Etudes sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*, Coll. *Le sens commun*, Paris, Editions de minuit, 1968.

Philippe LANDENNE, *Peines en prison, l'addition cachée*, Coll. *Perspectives criminologiques*, Bruxelles, De Boeck, 2008.

Loïc WACQUANT, *Les prisons de la misère*, Paris, Raisons d'agir, 1999.

### Articles

Jean BLAIRON, *Etat et associations. Quel modèle et quelle justification pour une relation de coopération* dans *Intermag*, décembre 2006.

Jean BLAIRON, *Quelques balises pour soutenir les enjeux d'égalité et de liberté*, dans « *La société de l'information* » dans *Intermag*, mars 2007.

Jean BLAIRON, *Travail de rue et double sens de l'Etat* dans *Intermag*, décembre 2008.

Gilles CHANTRAINE, *Prison, désaffiliation, stigmates. L'engrenage carcéral de l'« inutile au monde » contemporain*, dans *Déviance et société*, vol.27, n°4, 2003.

*La prison, le trou noir* dans *Tribune*, FGTB/CGSP, n°2, Bruxelles, mars 2010.

*Les droits humains ne s'arrêtent pas à la porte des prisons* dans *La Lucarne*, n°349, avril 2006.

Philippe MARY, Frédéric BATHOLEYNS, Juliette BEGHIN, *La prison en Belgique : de l'institution totale aux droits des détenus?*, dans *Déviance et société*, vol.30, n.3, 2006,.

Anne PIRET, *Analyse de la composition de la population carcérale*, Bruxelles, Ligue des Droits de l'Homme, janvier 2010.

Loïc WACQUANT, *Fermons les prisons!*, dans *Le Monde Diplomatique*, septembre 2004.

### **Documents officiels**

Conseil de l'Europe, *Rapport au gouvernement de la Belgique relatif à la visite effectuée en Belgique par le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT) du 28 septembre au 7 octobre 2009*, Strasbourg, 23 juillet 2010.

David DELVAUX, Christophe DUBOIS, Salim MEGHERBI, Frédéric SCHOENAERS, *Activités d'enseignement et de formation en prison : état des lieux en Communauté française*, mai 2009.

Direction générale des établissements pénitentiaires, *Rapport d'activités 2007*, SPF Justice, Bruxelles, juin 2008.

Direction générale des établissements pénitentiaires, *Rapport d'activités 2009*, SPF Justice, Bruxelles, avril 2010.

Loi du 12 janvier 2005 concernant l'administration des établissements pénitentiaires ainsi que le statut juridique des détenus, *Moniteur belge*, 1<sup>er</sup> février 2005.

Observatoire International des Prisons - Section belge, *Lettre à l'attention des membres de la délégation du Comité européen pour la Prévention de la Torture et des peines ou traitements inhumains et dégradants*, Bruxelles, le 5 mai 2009.

Observatoire International des Prisons - Section belge, *Notice 2008. De l'état du système carcéral belge*, Edition du 8 octobre 2008.

Service public fédéral Justice, *Justice en chiffre 2010*, Bureau permanent statistiques et Mesure de la charge de travail, Bruxelles, 2010.

### **Documents électroniques**

Stefaan DECLERCK, communiqué de presse du 28 janvier 2009, sur [www.stefaandeclerck.be/fr/masterplan-2008-2012-pour-une-infrastructure-carcérale-plus-humaine/225](http://www.stefaandeclerck.be/fr/masterplan-2008-2012-pour-une-infrastructure-carcérale-plus-humaine/225),

Olga ZHRIHEN interpellation au Ministre de la Justice, Sénat, 22 décembre 2010 sur [www.zrihen.be/travail-parlementaire/au-senat/141-le-transfert-de-détenus-vers-la-prison-de-Tilburg](http://www.zrihen.be/travail-parlementaire/au-senat/141-le-transfert-de-détenus-vers-la-prison-de-Tilburg)

Rapport du Conseil central de Surveillance pénitentiaire : [www.just.fgov.be./rapport\\_conseil\\_central\\_surveillance\\_penitentiaire\\_2007.doc](http://www.just.fgov.be./rapport_conseil_central_surveillance_penitentiaire_2007.doc)

Juliette MOREAU, *La prison de Tilburg, une bonne réponse à la surpopulation pénitentiaire ?* sur [www.justice-en-ligne.be/spips.php?rubrique74](http://www.justice-en-ligne.be/spips.php?rubrique74), 17 mars 2010.

Concertation des Associations Actives en Prison, *Les recommandations des différents groupes de travail approuvées par le Comité de Pilotage Permanent* sur [www.caap.be](http://www.caap.be).



## Table des matières

<b>Introduction</b>	<b>3</b>
<b>1. Description du paysage carcéral belge</b>	<b>5</b>
1. Différents types de prisons et de régimes de détention	5
2. Les prisons de Lantin et de Jamioulx, espaces de formation du Cefoc	5
3. De la population carcérale...	9
4. ... à la surpopulation carcérale	10
5. Une réponse à la surpopulation : le Masterplan 2008-2012	12
6. Le quotidien des personnes détenues en prison	13
7. Conclusion	14
<b>2. L'univers carcéral : un processus de déshumanisation</b>	<b>16</b>
1. La prison : une institution totale	16
1.1. Un autre monde	16
1.2. Un système qui nie le sujet	17
1.3. Des mécanismes qui se répètent et se renforcent au quotidien	18
1.4. Des stratégies d'adaptation pour survivre	20
2. L'institution carcérale : un projet à « double face »	21
3. Un projet de formation dans une institution totale : la quadrature du cercle ?	23
<b>3. Que fait le Cefoc en prison ?</b>	<b>25</b>
1. Tour d'horizon de huit années de formations	25
1.1. Jamioulx	25
1.2. Lantin	27
2. Gros plan sur une démarche humanisante	29
2.1. Un cadre pour la formation : des règles pour le groupe	29
2.2. Une co-construction du savoir en 4 étapes	31
3. Conclusion	36
<b>4. Effets et limites de la formation</b>	<b>37</b>
1. Préalable : des difficultés propres au contexte de la prison	38
2. Quels bénéfices pour les participants aux formations	39
2.1. Des effets sur les personnes	39
2.2. Une libération de la parole	41
2.3. Des effets sur les relations entre les personnes détenues	42
2.4. Les contenus de formation	44
3. Des risques et des limites	45
4. Conclusion	46
<b>Conclusion</b>	<b>47</b>
<b>Bibliographie</b>	<b>50</b>
<b>Table des matières</b>	<b>53</b>